

APPEL À PROJETS 2027

Célébration des quarante ans de la certification comme itinéraire culturel du Conseil de l'Europe des chemins de Saint-Jacques de Compostelle

Cadre général et Objectifs

En **2027**, nous célébrerons un double anniversaire majeur pour le patrimoine européen :

- Les **40 ans du programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe**.
- Les **40 ans de la première certification**, attribuée en 1987 aux Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle.

Avec le concours financier du Ministère de la Culture, dans le cadre de **la Saison Culturelle des chemins de Compostelle 2027**, l'Agence française des chemins de Compostelle est partenaire de l'opération « Bourdon 2027 » organisée sur les voies du sud, à savoir les Voies d'Arles et du Piémont-Pyrénéen.

L'Agence souhaite également accompagner trois projets sur les autres voies principales des chemins de Compostelle en France, à savoir les voies de Paris/Tours, de Vézelay et du Puy-en-Velay.

L'objectif est de valoriser l'histoire partagée, le patrimoine vivant et la création artistique, tout en s'inscrivant de manière exemplaire dans la transition écologique, en résonance avec les valeurs du Conseil de l'Europe et celles propres aux chemins de Compostelle telles que le partage et la solidarité.

Nature et Localisation des Manifestations

L'appel à projets dotera 3 initiatives distinctes, **sur la base de la prise en charge directe d'une facture**, réparties comme suit :

Voies concernées	Nombre de projets retenus	
Voie de Paris-Tours	1 manifestation	2 000 €
Voie de Vézelay	1 manifestation	2 000 €
Voie du Puy-en-Velay	1 manifestation	2 000 €

Format attendu : Les manifestations proposées peuvent prendre des formes variées (festivals, spectacles vivants, expositions itinérantes, parcours mémoriels, land art). Une attention particulière sera accordée aux projets s'intégrant harmonieusement dans les paysages naturels ou patrimoniaux traversés.

Charte du Développement Durable : Les Engagements Requis

Chaque projet devra obligatoirement intégrer une démarche d'éco-conception autour d'un ou plusieurs axes suivants :

1. **Mobilité douce et décarbonée :** Encourager le public et les artistes à utiliser les transports en commun, le covoiturage, le vélo ou la marche (tracé des chemins). Idéalement, les sites choisis devront être accessibles sans voiture individuelle ou faire l'objet d'un plan de transport partagé.
2. **Gestion des ressources et des déchets :** Zéro plastique à usage unique. Mise en place du tri sélectif, utilisation de vaisselle réutilisable ou compostable, et réduction à la source des emballages.
3. **Sobriété énergétique et technique :** Privilégier la lumière naturelle, les dispositifs acoustiques ou à faible consommation électrique (LED, énergie solaire). Priorité à la mutualisation du matériel technique.
4. **Scénographie et économie circulaire :** Utilisation de matériaux de récupération, recyclés, locaux ou réutilisables pour les décors, signalétiques et supports de communication (pas d'impression massive, priorité au numérique éco-conçu ou papier certifié FSC/PEFC).
5. **Alimentation responsable :** Si un espace restauration/buvette est prévu, l'offre devra mettre en valeur des produits locaux, de saison, issus de circuits courts et proposer des alternatives végétariennes.
6. **Inclusion et égalité :** Garantir l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, favoriser la mixité et veiller à une tarification accessible (ou gratuité) pour encourager la participation de tous les publics locaux.

Critères d'Éligibilité et de Sélection

Pour être recevables, les propositions seront évaluées selon les critères et pondérations suivants :

- **Pertinence artistique et thématique (30%) :** Lien avec Compostelle, les itinéraires culturels du Conseil de l'Europe
- **Ancrage territorial et transfrontalier (25%) :** Valorisation des voies (en fonction de la voie concernée par le projet)

- **Éco-responsabilité et durabilité (25%) :** Qualité et faisabilité des actions concrètes proposées en faveur du développement durable (sur la base de la Charte ci-dessus).
- **Faisabilité budgétaire (20%) :** Cohérence du budget prévisionnel (**intégrant un devis pour la prestation prise en charge par l'Agence**).

Budget et Modalités Financières

- **Allocation fixe :** 2 000 € TTC maximum accordés par manifestation retenue sur la base du règlement direct d'une facture de prestation par l'Agence française des chemins de Compostelle
- **Dépenses éligibles :** En plus des frais artistiques traditionnels, l'enveloppe peut financer spécifiquement les surcoûts liés à la démarche durable (achat de produits locaux, location de toilettes sèches, logistique de tri, compensation carbone locale, etc.).

Calendrier de l'Appel à Projets

- **Lancement de l'appel :** [1^{er} septembre 2026]
- **Date limite de dépôt des candidatures :** [Date limite : 31 octobre 2026]
- **Comité de sélection :** [Novembre 2026]
- **Annonce des lauréats :** [Fin novembre 2026]
- **Période de réalisation :** Impérativement dans le courant de l'année **2027**

Modalités de Candidature

Les candidats doivent soumettre un dossier comprenant :

1. Une note d'intention artistique et culturelle (2 pages max).
2. **L'annexe « Éco-responsabilité » (1 page max) :** détaillant les actions concrètes mises en œuvre pour respecter limiter l'impact environnemental du projet proposé.

Ressource :

<https://communication-responsable.ademe.fr/comprendre-levenementiel-responsable>

3. Une fiche technique descriptive (besoins en énergie, logistique transport, gestion des flux).
4. Un budget prévisionnel de l'action **intégrant un devis correspondant à la prestation qui serait prise en charge par l'Agence pour un montant de 2000 euros TTC.**

5. Les statuts ou justificatifs administratifs de la structure porteuse.

Envoi des dossiers : Les dossiers doivent être envoyés par voie électronique (veiller à optimiser le poids des fichiers joints pour réduire l'empreinte numérique) avec l'objet « *Candidature appel à projets – saison culturelle 2027* » à l'adresse suivante : accueil@chemins-compostelle.com AVANT LE 31 OCTOBRE 2026 MINUIT.